

MÜNSCH, Oliver, *Der Liber legum des Lupus von Ferrières*

Nicholas Brousseau

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/1094>

DOI : [10.4000/ifha.1094](https://doi.org/10.4000/ifha.1094)

ISSN : 2198-8943

**Éditeur**

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

**Référence électronique**

Nicholas Brousseau, « MÜNSCH, Oliver, *Der Liber legum des Lupus von Ferrières* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le 01 janvier 2003, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/1094> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.1094>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

©IFHA

---

# MÜNSCH, Oliver, *Der Liber legum des Lupus von Ferrières*

Nicholas Brousseau

---

- 1 Hubert MORDEK, titulaire de la chaire d'histoire du Moyen Âge à l'université de Fribourg-en-Brisgau, a consacré une grande partie de son activité scientifique à l'étude de l'histoire du droit, et particulièrement à celle des textes canoniques et des capitulaires de l'époque franque. Dans le cadre d'un projet financé par la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), il prépare depuis plus d'une dizaine d'années une nouvelle édition des capitulaires du haut Moyen Âge (507 à 814). Des premiers résultats ont été publiés sous forme d'articles et un premier volume recensant les différents manuscrits contenant ces textes a vu le jour en 1995 dans la série « Hilfsmittel » des Monumenta Germaniae Historica, intitulé *Bibliotheca capitularium regum Francorum*. Cette première étape nécessaire vers la réalisation d'une nouvelle édition de ces textes hétéroclites est révélatrice de l'approche prônée par H.M. : l'inévitable retour aux manuscrits médiévaux. Cette méthode, qui a fait ses preuves dans le cas des études hagiographiques – le projet « Sources Hagiographiques de la Gaule » (SHG) mené par F. Dolbeau, M. Heinzelmann et J.-C. Poulin en témoigne – a été systématiquement appliquée par H.M. et ses collaborateurs aux sources juridiques du haut Moyen Âge afin non seulement de fournir aux historiens une meilleure édition d'un point de vue philologique que celle de Boretius et Krause, mais surtout de mieux comprendre la valeur et la fonction de ces textes en précisant les circonstances de leur genèse et de leur conservation aux côtés d'autres types de textes dans les manuscrits médiévaux ; de mieux saisir donc toute la complexité de leur diffusion et enfin, de mesurer leur influence sur le droit canonique.
- 2 Afin de faciliter pour le lecteur l'accès, parfois difficile, à plusieurs de ses études publiées dans divers périodiques de langue allemande, il a été proposé à H.M., pour souligner son 60ème anniversaire, de réunir en un volume ses contributions portant sur les capitulaires et les collections de capitulaires. Cet important ouvrage s'ouvre par une magistrale « introduction » – à ce jour inédite, contrairement aux autres articles – à l'étude de ces textes de loi (*Fränkische Kapitularien und Kapitulariensammlungen*).

En une cinquantaine de pages appuyées d'un solide appareil critique, H.M. fournit au chercheur un véritable petit manuel permettant un accès rapide à ce type de source. S'ensuit une présentation, cette fois plus limitée dans le temps, des seuls capitulaires carolingiens (Karolingische Kapitularien).

- 3 Au cours de ses recherches, H.M. a également découvert plusieurs nouveaux textes ou collections de textes demeurés inconnus des historiens, découvertes qui auraient été impossibles sans un retour aux manuscrits. Trois articles ont ainsi été consacrés à ces « nouvelles » sources (Neue Kapitularien und Kapitulariensammlungen ; Unbekannte Texte zur karolingischen Gesetzgebung. Ludwig der Fromme, Einhard und die Capitula adhuc conferenda ; Ein Freiburger Kapitularienfragment).
- 4 H.M. a en outre étudié différents aspects de la genèse de ces textes de loi sous Charlemagne (Bemerkungen zum Frankfurter Kapitular Karls des Großen ; Aachen, Frankfurt, Reims. Beobachtungen zu Genese und Tradition des « Capitulare Francofurtense » ; Von Wahrsagerinnen und Zauberern. Ein Beitrag zur Religionspolitik Karls des Großen) ainsi que sous Charles le Chauve, dans l'entourage d'Hincmar de Reims (Weltliches Recht im Kloster Weißenburg/ Elsaß. Hinkmar von Reims und die Kapitulariensammlung des Cod. Sélestat, Bibliothèque Humaniste, 14) ; Ein exemplarischer Rechtsstreit : Hinkmar von Reims und das Landgut Neuilly-Saint-Front).
- 5 Enfin, l'auteur s'est intéressé, dans deux articles, d'une part au problème de la scripturalité (Schriftlichkeit) appliqué à ce type de sources (Kapitularien und Schriftlichkeit) et d'autre part aux liens entre celles-ci et les lois barbares (Leges und Kapitularien). L'ouvrage comprend aussi un index des manuscrits cités, une liste des capitulaires connus avec référence à l'édition de Boretius et Krause et un index des noms de personnes et de lieux.
- 6 H.M. a, au cours de sa carrière de professeur à l'université de Fribourg-en-Brisgau, dirigé plusieurs thèses de doctorat et d'habilitation sur des sujets proches de ses propres recherches. Ces thèses, préparées dans le cadre du projet de la DFG « Edition der Fränkischen Kapitularien 507-814 », ont été publiées dans la collection des « Freiburger Beiträge zur mittelalterlichen Geschichte : Studien und Texte » aux éditions Peter Lang dont il est le directeur de la publication.
- 7 C'est à la réception des capitulaires dans les collections canoniques des IXe-XIe s. que Valeska KOAL a consacré sa thèse de doctorat. L'auteur a voulu savoir comment le texte de certains capitulaires est passé dans des collections canoniques ; si cela s'est fait directement, par le biais de manuscrits identifiables, ou encore indirectement, par la copie de collections de capitulaires existantes. Se pose ainsi la question de la fonction des capitulaires francs intégrés dans les collections canoniques qui, par ailleurs, se conçoivent comme un agrégat de différentes sources de droit, de la Bible en passant par les Pères de l'Église jusqu'aux décrétales et canons de conciles. Après une brève introduction et un traditionnel bilan des recherches, V.K. passe en revue, dans l'ordre chronologique, les principales collections canoniques pour en rechercher les capitulaires et en identifier leur tradition. Si celles des IXe-Xe s. en provenance d'Italie ou de la Francie occidentale contiennent très peu de textes de capitulaires francs, une particularité que l'auteur explique, pour l'Italie du moins, par l'influence qu'exerce Byzance sur la péninsule et la concurrence du droit romain – à titre d'exemple la collection Anselmo dedicata ne compte parmi ses 2 000 chapitres que deux capitulaires –, en revanche les collections canoniques du sud-est de la Francie orientale en intègrent

un nombre substantiel. Ainsi, la *Collectio Sancti Emmerami* et la *Collection* en 98 titres reprennent plusieurs capitulaires francs tirés des collections d'Anségise († 833) et de Réginon de Prüm († 915). Au XIe s. en Italie du nord et dans l'Empire, on observe une augmentation sensible de la présence des capitulaires dans les collections canoniques, notamment dans la *Collectio XII partium* probablement compilée à Freising sous l'évêque Egilbert (1006-1039) qui entretint des liens étroits avec l'Italie du nord. Ce dernier était en outre un proche collaborateur de l'empereur Henri II (973-1024) qui mena une politique religieuse fortement influencée par l'héritage carolingien ce qui contribuerait, selon V.K., à expliquer la présence de nombreux capitulaires dans cette collection canonique.

- 8 Enfin, le passage de la législation laïque dans les collections canoniques fut garant de leur transmission tout au long du Moyen Âge, particulièrement après leur intégration dans le Décret de Gratien (1140).
- 9 Les deux autres thèses qui ont été publiées ces dernières années dans la série dirigée par H. Mordek portent cette fois sur les sources juridiques du IXe s. Olivier MÜNSCH, qui fait partie du groupe de recherche sur les capitulaires depuis 1993, a consacré sa thèse de doctorat (2000) à l'étude du *Liber legum* de Loup de Ferrières († ap. 862). Cette source présente un intérêt particulier pour l'histoire du droit canonique, d'abord parce que l'auteur de la compilation nous est connu, ce qui est rare pour le haut Moyen Âge, et ensuite parce que le commanditaire de l'œuvre, le marquis Évrard de Frioul († 864-866), est aussi explicitement mentionné.
- 10 O.M. consacre le premier chapitre de son ouvrage à la présentation détaillée de la vie de Loup de Ferrières et le deuxième – très bref – au commanditaire de l'œuvre. Suivent trois chapitres où l'auteur s'émancipe des travaux connus, pour s'intéresser à la source elle-même. Il aborde ainsi tour à tour le problème de sa datation (829-840) et de l'endroit de sa composition – probablement Fulda – reprenant ici les thèses de Boretius, Krush et Mordek sans proposer véritablement de nouvelle hypothèse satisfaisante. O.M. fait ensuite preuve, dans un quatrième chapitre, de ses talents de codicologue en analysant la tradition manuscrite du *Liber legum*, qui le mène de Modène à Gotha en passant par Fribourg-en-Brisgau, principaux lieux de conservation des manuscrits les plus anciens – illuminés – ou de fragments contenant la compilation de l'abbé de Ferrières. Le cinquième chapitre est quant à lui entièrement consacré au contenu de l'œuvre, qui s'ouvre par une liste – dont l'auteur fournit l'édition – des souverains depuis la naissance du Christ. S'y enchaînent les prologues de la loi des Bavares et de la loi salique auxquels s'ajoute, dans un seul manuscrit (Modène O. I. 2), un poème dédicace, également édité et commenté par O.M. Les principales lois barbares – *Lex Salica*, *Lex Ribuariorum*, *Leges Langobardorum*, *Lex Alamannorum* et *Lex Baiuvariorum* – figurent ensuite dans le *Liber legum*, suivies d'une collection de capitulaires divisée en trois parties : ceux de Charlemagne, de Pépin d'Italie et de Lothaire Ier. Enfin, le dernier chapitre de cette thèse est consacré à l'étude des tables des chapitres – dont l'auteur fournit l'édition – dans les principaux manuscrits afin d'en comparer la composition.
- 11 En guise de chapitre final, O.M. propose de comparer l'œuvre de Loup de Ferrières à celle d'Anségise de Fontenelle, comparaison à laquelle il ajoute une très (trop ?) brève conclusion au cours de laquelle il tente, en deux pages et demie, de replacer le *Liber legum* dans son contexte historique, un travail qui reste à faire.
- 12 La dernière publication sur les capitulaires francs est due à la plume de Mathias GEISELHART. Comme les auteurs précédents, c'est au sein du groupe de recherche de

Fribourg qu'il a préparé sa thèse (2001) portant sur les capitulaires de Lothaire Ier († 855) pour l'Italie. M.G. débute son étude par une analyse des séjours en Italie effectués par l'aîné des fils de Louis le Pieux entre 822 et 840, ce qui le conduit ensuite à s'intéresser à la tradition manuscrite des capitulaires donnés dans cette région par ce souverain. L'auteur reprend alors chacun de ceux-ci systématiquement – un peu plus d'une dizaine au total – en analysant leur tradition, leur datation et le contexte historique de leur genèse et en s'attardant enfin sur leur contenu. Dans un dernier chapitre qui fait office de conclusion, M.G. rassemble les résultats de sa recherche érudite et dresse un portrait de Lothaire comme législateur. Enfin, il jette les prolongements d'une étude qui reste à faire sur l'utilisation des capitulaires sous son fils et empereur Louis II d'Italie († 875).

- 13 Ces quelques publications importantes advenues depuis trois ans sur les capitulaires de l'époque franque relancent le débat sur la fonction de ces textes de loi, sur leur genèse et surtout – là se situe avant tout l'apport nouveau de cette série d'études – sur la tradition manuscrite de ces documents. C'est précisément cette enquête sur les manuscrits du haut Moyen Âge qui permet de mieux évaluer la diffusion de ces textes de loi dans la société médiévale et le rôle qu'ils y ont joué.
- 14 Nicholas BROUSSEAU